

## **DÉLIBÉRATIONS**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réf. : CV/D62-2019

Séance du 24/10/2019 – Convocation du 15 octobre 2019

Compte rendu affiché le 30 octobre 2019

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

**Présents :**

Valérie GLATARD, Claire LEBAHAR, Hélène SORREL-DUNAND, Jean-Jacques DUPERRAY, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Gilbert PETITJEAN, Michel MATHEY, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Marc GRAZIANA, Jean-Claude FABRE, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Philippe BIRKER.

**Absents représentés**

Youcef BOUREZG par Xavier LAURE ; Myriam MARMONIER par Christine PERRIN-ESSERTAISE ; Laurent BUFFARD par Michel MATHEY ; Annick PAKLOGLOU par Marine MATHEY ; Andrée MANGUELIN par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	25
Exprimés	25

#### **Objet : Subvention d'investissement club de BMX**

La Ville de Neuville-sur-Saône, en partenariat avec le BMX Club de Neuville-sur-Saône, a souhaité réaliser des travaux pour la modernisation de ses infrastructures sportives nécessaires à la pratique du BMX sur le circuit situé chemin du halage.

Ce projet s'est déroulé sur deux niveaux, avant le début de la saison 2019/2020 :

- Le remplacement de la grille de départ de la piste BMX par un système électrique moderne,
- L'aménagement du virage 1 et la solidification du virage 3.

Le coût prévisionnel des travaux pour l'association est estimé à :

- 16 200 € TTC pour le remplacement de la grille de départ de la piste BMX par un système électrique moderne,
- 6 000 € TTC pour l'aménagement du virage 1 et la solidification du virage 3.

La commune de Neuville-sur-Saône avait initialement prévu au budget une dépense de 4 000€ pour régler une partie de ces investissements. Cependant, il a été décidé que l'association règle la totalité des investissements et que la commune s'engage à lui verser une subvention d'investissement d'un montant de 4 000€.

Une convention de partenariat a donc été proposée lors du Conseil Municipal du 9 mai 2019, et mise en place afin de formaliser la répartition des tâches entre les services de la commune et le BMX Club de Neuville-sur-Saône et de coordonner les actions pour la bonne réussite des travaux entrepris sur ces équipements.

Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir l'investissement porté par le club de BMX par l'attribution d'une subvention d'investissement de 4 000€.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la norme comptable M14,
- VU le Budget 2019,
- **DÉCIDE de l'attribution d'une subvention de 4 000€ au club de BMX,**
- **PRÉCISE que ces dépenses figurent à l'article 20422 du Budget Communal,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 24 octobre 2019  
Le Maire,  
Valérie GLATARD.**

**Acte rendu exécutoire après**

- Dépôt en Préfecture le 29 octobre 2019
- Publication ou affichage le 30 octobre 2019

**Valérie GLATARD, Maire.**

